



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 19 Septembre 2024

Affaire n° 20 – Délibération N° 2024-09/063

Appel à projets pour un Territoire Numérique Éducatif (TNE) - Approbation du plan de financement.

L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi dix-neuf Septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 13 Septembre 2024

Date d'affichage : 13 Septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
22	07	04	00

Nombre de Conseillers votants : 29

M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x			
M. Jean SUEDOIS	1 ^{er} Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 ^{ème} Adjoint	x			
M. VINGADASSAMY Eddy	3 ^{ème} Adjoint			x	
Mme CAMIER Barbara	4 ^{ème} Adjoint	x			
M. Patrice BABOURAM	5 ^{ème} Adjoint	x			
Mme Nelly SEJOR	6 ^{ème} Adjoint	x			
M. Michael COPANEL	7 ^{ème} Adjoint	x			
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 ^{ème} Adjoint	x			
M. Terry LENDO	9 ^{ème} Adjoint				
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x			
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x			
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal			Mme Myriam Lucie BROSIUS	
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x			
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal			M. Michael COPANEL	
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x			
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal	x			
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal	x			
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x			
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal			Mme Lydie FERLY	
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x			
Mme BADDHA-MOURADI Viviane	Conseiller Municipal	x			
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal			M. Jean-Luc PERIAN	
Mme LOSBAR Yvanne	Conseiller Municipal	x			
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal			M. Teddy MARY	
M. HIRA René	Conseiller Municipal				x
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal				x
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal			Mme Yvanne LOSBAR	
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal			M. Didier VEYRIER	

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 971-219711256-20240919-063-DE

Berser
Levrault

Le quorum étant en début de séance à vingt-et-un (21) présents et cinq (05) représentés, il passe après l'arrivée de Madame Muguette DAIJARDIN au début du 2^{ème} point, le départ de Monsieur Richard ALBERT pendant la discussion du 2^{ème} point laissant procuration à Monsieur Michael COPANEL et l'installation de Madame Viviane BADDHA-MOURADI et de Monsieur Michel MAUSSE en qualité de Conseiller Municipal en lieu et place de Monsieur Marc CAPY et de Madame Mélila PHOUDIAH, Conseillers Municipaux démissionnaires, à vingt-deux (22) présents, sept (07) représentés et quatre (04), portant ainsi à vingt-neuf (29) le nombre de présents ou représentés.

Le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Affaire n° 20 – Délibération N° 2024-09/063
Appel à projets pour un Territoire Numérique Éducatif (TNE) - Approbation du plan de financement.

La Région académique de Guadeloupe fait partie des 12 départements Territoire Numérique Éducatif (TNE) qui expérimentent de nouvelles manières d'intégrer les usages pédagogiques du numérique en Education.

Les objectifs du projet des TNE Guadeloupe sont :

- Favoriser le développement de nouvelles pratiques pédagogiques au service de la réussite de tous ;
- Intégrer les nouvelles technologies dans le quotidien de la classe, des cursus ou des sessions de formation et en accompagnant la transformation numérique induite ;
- Utiliser ces outils pour réduire les inégalités de chance ou apporter une solution robuste et qualitative aux fractures territoriales (public empêché, campus connectés) ;
- Développer une culture numérique permettant un usage responsable du numérique.

En d'autres termes, cet appel à projets a pour but de favoriser la constitution de projet fondé sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles (élémentaire, maternelle et primaire) d'un socle numérique de base ;
- Les services et les ressources numériques ;
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services, et des ressources numériques.

Trois entités interviennent :

- Le candidat → la commune de SAINT-FRANÇOIS (Écoles et CARL)
- L'organisateur → La Région académique de Guadeloupe
- Le financeur → la CANGT

Selon un calendrier défini, La prochaine étape, en fin septembre 2024, comprend la transmission d'une délibération du conseil municipal approuvant le plan de financement de l'appel à projet « Territoire Numérique Éducatif » à l'organisme financeur.

Les écoles concernées sont :

- EEPU Christophe PROTO (Bourg),
- EEPU Christian GOBERT (Bragefogne),
- EEPU Primaire Huberta FERLY (Raisins-clairs),
- EEPU Primaire Angèle EPITER-NAYAGOM (Dubédou),
- EEPU Primaire Kawann (Pointe-des-Châteaux),
- EEPU Élémentaire de BOIS-DE-VIPART,
- EEPU Élémentaire de POMBIRAY,
- EMPU Maternelle de POMBIRAY,
- EMPU Olga JEANVILLE-CAPRO,
- EMPU Christian GOBERT.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 971-219711256-20240919-063-DE

Bersier
Levrault

Les types de matériel financés sont :

- Dispositifs de visualisation collective ;
- Classes mobiles + casques + stylets ;
- Valises d'objets programmables avec tapis ;
- Abonnement Espace Numérique de Travail ;
- Répéteurs, routeurs wifi, CPL.

La commune de SAINT-FRANÇOIS, par courrier, s'est engagée à cofinancer le matériel acquis au bénéfice des écoles précitées. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement relatif à cette opération conformément au tableau listé ci-après et d'autoriser le Maire à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

DÉPENSES		RECETTES	
DESCRIPTIF	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANTS
Équipements	197 650,00 €	CANGT	138 355,00 €
		CARL	29 647,50 €
		Autofinancement	29 647,50 €
Services et ressources numériques	12 072,00 €	CARL	6 036,00 €
		Autofinancement	6 036,00 €
	209 722,00 €	TOTAL	209 722,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL;

Vu la Loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
Vu la Loi n° 2004-809 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu l'exposé de Madame Barbara CAMIER, 4^{ème} Adjoint au Maire et de Monsieur Manuel VAMUR, Responsable Informatique ;

Après en avoir délibéré

DÉCIDE à la majorité des suffrages exprimés (25 voix pour, 4 abstentions «MARY / PAVIOT / VEYRIER / CHIPOTEL») :

Article 1: D'APPROUVER le plan de financement de l'opération suivante :

DÉPENSES		RECETTES	
DESRIPTIF	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANTS
Équipements	197 650,00 €	CANGT	138 355,00 €
		CARL	29 647,50 €
		Autofinancement	29 647,50 €
Services et ressources numériques	12 072,00 €	CARL	6 036,00 €
		Autofinancement	6 036,00 €
	209 722,00 €	TOTAL	209 722,00 €

Article 2: DE SOLLICITER les cofinancements nécessaires et d'inscrire les dépenses afférentes au budget.

Article 3: D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 4: Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse- Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture
le 01/10/2024

Et publication ou notification
du 02/10/2024

Affichée en Mairie, le
02/10/2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Jean-Luc PERIAN.

